

Q U É B E C

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2010

**AUX FINS DE MODIFIER L'ANNEXE « A »
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2002
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le cinquième jour du mois d'octobre 2010, à 20h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

LE MAIRE :
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Gratien Tardif
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire de modifier l'annexe « A » relativement aux endroits publics de la municipalité;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 314-2002;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le septième jour de septembre 2010;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 447-2010 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 314-2002 est modifié ainsi

Ajouter à l'annexe « A » :

RANGS :

Petit-2

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2010

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Croix de Lotbinière, ce cinquième jour du mois d'octobre en l'an deux mille dix.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2002

ANNEXE "A"

ENDROITS PUBLICS

PARCS

- Le parc « Minoune »
- Le parc Jean-Guy Fournier
- Le parc Détente

RUES

- Rue Auger
- Rue Barbin
- Rue du Bateau
- Rue Bédard
- Rue Biron
- Rue Boisvert
- Rue Bouffard
- Rue Bourque
- Rue des Chutes
- Rue Desrochers
- Rue de la Fabrique
- Rue de la Falaise
- Rue Garneau
- Rue Hamel
- Rue Laflamme
- Rue Lafleur
- Rue Laroche
- Rue Laurier
- Rue Lauzé
- Rue Leclerc (amendé par 431-2009)
- Rue Legendre
- Rue Louis-Houde
- Rue Marcel-Faucher (amendé par 431-2009)
- Rue de la Mennais
- Rue du Moulin
- Rue Picard
- Rue Pouliot
- Rue Principale
- Rue Roméo-Marion (amendé par 431-2009)
- Rue des Saules
- Rue Tardif
- Rue Thibodeau

CHEMINS

- Chemin de l' Aqueduc
- Chemin des Érables
- Chemin du Petit-Village

PLACE

- Place Raymond-Desruisseaux (amendé par 431-2009)

CÔTES

- Bellevue
- Bergeron
- Boisvert
- Bouleaux, des
- Desruisseaux

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-2002

- Nord, du
- Sous-bois, des
- Verte

ROUTES

- Bonsecours
- Chouayen, du
- Demers
- Laurier
- Marie-Victorin
- Nicolas
- Pointe-Platon

RANGS

- Petit-2 (amendé par 447-2010)
- Petit-Village
- Plaine
- Saint-charles
- Saint-Eustache
- 2^e rang
- 2^e rang Est
- 2^e rang Ouest
- 3^e rang Est
- 3^e rang Ouest
- 4^e rang Est
- 4^e rang Ouest

TROTTOIRS

- Trottoir rue Laflamme
- Trottoir rue Principale

CIRCULATION PIÉTONNIÈRE

- Piste de ski de fond
- Chemin de l'Aqueduc

AIRES À CARACTÈRES PUBLIC STATIONNEMENTS

- Stationnement de l'hôtel de ville
- Stationnement de la M.R.C. de Lotbinière
- Stationnement du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière
- Stationnement du chalet des sports
- Stationnement caserne incendie
- Stationnement garage municipal
- Stationnement station pompage chemin de l'Aqueduc
- Stationnement station pompage (eaux usées) rue Lafleur
- Stationnement de la Fabrique de Sainte-Croix (à l'église)

ENDROITS PUBLICS

- Toutes les aires de la Fabrique de Sainte-Croix (église, presbytère, cimetière, etc.)
- La Butte à Téles (située dans la côte du Bateau, côté est, et donnant vue sur la rivière et chute du Petit-Sault, lot 3 591 631) (amendé par 431-2009)